

ANNALES

DU

GROUPE NUMISMATIQUE

DE

PROVENCE

Numisméo

www.numismo.fr

Tél : 04 78 37 63 20 - Port : 06 72 82 00 93 - Fax : 04 72 41 09 93 - www.numismo.fr

Expert Numismate

Assesseur auprès de la Commission d'Expertise Douanière

Ouverture :

Lundi de 14h à 18h

Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

14, rue Vaubecour 69002 Lyon - michael.creusy@wanadoo.fr



LE MOT DU RESPONSABLE DES *ANNALES*

Chers amis numismates de Provence et d'ailleurs,

Je suis heureux de vous présenter ce trente-troisième volume de nos *Annales*, qui compte cette année non moins de huit contributions qui, comme nous nous efforçons toujours de le faire, couvrent tout le champ de la numismatique, de l'Antiquité à nos jours, avec une insistance (non exclusive !) sur la numismatique provençale.

Comme à son habitude, Jean-Albert CHEVILLON nous parle du monnayage grec de Marseille, cette fois pour la période préclassique (V^e siècle av. J.-C.), avec les oboles qui portent la tête de la déesse Athéna au droit et un crabe au revers. Pour l'Antiquité romaine, Laurent Sébastien FOURNIER fournit une étude des marques d'ateliers sur les monnaies romaines du Bas - Empire, qui sera fort utile à ceux qui cherchent à classer les monnaies de cette période (III^e - V^e siècle ap. J.-C.).

Après ces deux contributions consacrées à l'Antiquité, nous passons au Moyen Âge, et plus particulièrement à la principauté d'Orange pour une étude et un catalogue (beaucoup plus complet que les précédents !) d'un petit denier au cornet frappé dans cette principauté dans la seconde moitié du XV^e siècle par Guillaume de Chalon, puis le prince intérimaire Philippe de Hochberg, étude écrite à quatre mains par Roland SUBLET et moi-même.

Pour la période moderne, nous restons à Orange, avec un autre prince intérimaire, mais sous Louis XIV : Frédéric - Maurice de la Tour d'Auvergne. Je vous offre ici le catalogue le plus complet et le plus précis à ce jour (mais de nouvelles découvertes appelleront inmanquablement - un jour peut-être proche - des compléments ou des précisions !) des deniers tournois de cuivre frappés par ce prince de 1673 à 1677.

Enfin, pour la période contemporaine, mon frère Christian propose la première étude exhaustive des monnaies et médailles à l'effigie de la princesse Grace de Monaco (de 1956 à 2019), en les replaçant dans la perspective du

monnayage de la Principauté ; cette contribution rappelle que la numismatique ne concerne pas que les monnaies, mais aussi les médailles et les jetons. Et pour ma part, je vous présente la dernière pièce commémorative de 2 € frappée cette année par le prince Albert II pour célébrer le bicentenaire de l'avènement du prince Honoré V, le dernier souverain à avoir frappé monnaie à Monaco, dans son palais, dont nous avons choisi la façade pour illustrer la couverture du dernier numéro de *Provence Numismatique* (n° 130).

Bonne lecture... et j'attends vos remarques, critiques, suggestions ou propositions pour améliorer encore ces *Annales* qui sont les vôtres (en particulier tous les compléments qui pourraient être apportés aux deux catalogues de monnaies d'Orange qui vous sont proposés), en remerciant bien vivement, une nouvelle fois, nos fidèles annonceurs qui en permettent la publication.

Aix-en-Provence, le 30 avril 2019

Le Président Fédéral, président du G. N. Aixois
et responsable des *Annales*

Jean-Louis CHARLET
jeanlouis.charlet@neuf.fr

MARSEILLE GRECQUE : LES OBOLES PRÉCLASSIQUES À LA TÊTE D'ATHÉNA / CRABE



La période préclassique du monnayage de Massalia, qui débute dans les années 465/460 pour se terminer aux alentours de 410 av. J.-C., se caractérise par la frappe de deux grandes émissions bien connues. L'une reprend la tête d'Apollon «au crobylos» de la période post-archaïque précédente, couplée, au revers, avec un crabe très certainement issu du répertoire iconographique de la cité gréco - sicilienne d'Akragas (Fig. 1)¹. L'autre présente une tête portant un casque de type *pilos*² marqué par une rouelle et, au revers, une roue à rayons souvent entretoisés avec jante et moyeu central (Fig. 2)³.

En parallèle, on décompte, pour la même période, plusieurs autres émissions. En particulier celle, plus rare, avec une tête d'Athéna à gauche coiffée du casque corinthe et un crabe au revers (Fig. 3)⁴, ainsi qu'une autre, également limitée en volume, avec une tête casquée à la rouelle et le même animal au revers (Fig. 4)⁵.



Fig. 1



Fig. 2



Fig. 3



Fig. 4

¹ CGB v34_1170 (0,93 g).

² Chevillon 2016, p. 18.

³ <https://www.numiscorner.fr/products/monnaie-massalia-obole-marseille-sup-argent-feugere-py-obm-2a-var>

⁴ Dicomon, p. 31.

⁵ Alde, october 2017 auction, lot n° 20, 0,82 g.

Une recherche approfondie sur le groupe à la tête d'Athéna / crabe nous a amené à rassembler dix spécimens (Fig. 5). La description de ce petit ensemble est la suivante : à l'avant, tête d'Athéna à gauche coiffée d'un casque corinthien relevé. Au revers, crabe à huit pattes. Référence : Dicomon = OBM-1g⁶.



Fig. 5

Pour le droit, une reprise « modernisée » de la tête d'Athéna au casque corinthyen que l'on trouve sur l'une des séries de la phase « post-archaïque »⁷

⁶ Feugère, Py, 2011, Dicomon, p. 31.

⁷ Vers 475-465/460.

précédente (Dicomon = OBB-2) est évidente (Fig. 6)⁸. Il faut savoir que la déesse Athéna fait partie, avec Artémis et Apollon, des trois divinités poliades de la cité de Massalia⁹. Pour le crabe, qui est équivalent à celui que l'on trouve au revers de la série contemporaine à la tête d'Apollon au crobylos (Dicomon = OBM-1), il est clair que le prototype initial est tiré du répertoire iconographique de la cité gréco - sicilienne d'Akragas (Agrigente)¹⁰. On peut aujourd'hui considérer que la phase préclassique massaliète correspond à une période à la fois encore fort imprégnée par les usages et certaines images de la phase post - archaïque précédente et, en même temps, largement ouverte désormais vers les influences des riches mondes magno- et siculo- grecs qui lui amènent de nouveaux thèmes iconographiques et des gravures au style nettement plus classique.



Fig. 6

L'approche caractérisotopique de ce petit ensemble se révèle très significative quant à sa volumétrie présumée. On y compte cinq coins de droit pour cinq coins de revers (Fig. 5). Le nombre important de liaisons de coins entre ces dix monnaies vient confirmer que ce groupe fut très certainement émis sur une courte période et que son volume fut assez restreint.

Il est particulièrement intéressant de constater que des liens stylistiques étroits sont à établir entre les plus beaux crabes du groupe Apollon au crobylos et ceux de ce groupe (Fig. 7)¹¹. Ces gravures, de belle qualité, peuvent être considérées comme les plus anciennes. Cette donnée, déterminante, nous amène à confirmer la contemporanéité de ces deux ensembles. Nous proposerons de dater plus finement le groupe à la tête d'Athéna / crabe des années 460/450 av. J.-C.

⁸ 0,85 g, 9,5 mm, CGB, bga_398295.

⁹ Chevillon 2013, p. 121.

¹⁰ Ce motif principal apparaît pour cette cité vers les années 520/510.

¹¹ Monnaie 1 : Coll. privée (B.-du-Rh.) ; Monnaie 2 : vue sur Ebay, il y a plusieurs années.



Avec une moyenne à 0,87 g pour les huit exemplaires dont nous connaissons les masses, ce groupe, en tenant compte de l'état d'usure de certains spécimens, s'avère pondéralement proche du poids théorique de 0,92 g usité par Massalia depuis la phase précédente. Cette donnée vient corroborer, un peu plus, la datation « haute » de ce groupe. On note, en effet, que les dernières séries émises vers les années 410 commencent à subir un léger affaiblissement pondéral.

Enfin, il existe une autre série, que l'on positionne à la fin de cette période, qui présente également une tête d'Athéna casquée à droite (OBM-3a, 3c et 3d) (Fig. 8)¹², mais aussi à gauche (OBM-3b), avec une roue au revers, dont le style se révèle désormais parfaitement classique.



Fig. 8

Ce petit ensemble, émis vers le début de la période préclassique du monnayage de la Marseille grecque (465-460/410), en même temps que celui à la tête d'Apollon au crobylos / crabe, le groupe à la tête d'Athéna au casque corinthien / crabe met, une fois de plus, en valeur toute la diversité des frappes émises par l'atelier massaliète aux VI^e et V^e s. av. J.-C. Couplage entre un vieux

¹² CHEVILLON 2012, p. 6, fig. 7.

motif directement lié au culte de l'une des entités tutélaires de la cité et une image issue du répertoire iconographique du monde grec contemporain, cette série est bien alignée sur l'obole de 0,92 g qui caractérise cette phase. Une distinction chronologique stricte est à faire entre ce groupe et celui à la tête d'Athéna au casque corinthien / roue au style nettement plus classique émis à la fin de la même période. La montée en puissance commerciale de la métropole massaliète à cette époque se reflète, entre autres, par l'émission de groupes contemporains aux volumes de plus en plus conséquents. Celui à la tête casquée / roue (Dicomon = OBM-2) représente la plus significative de ces émissions. De très nombreux spécimens de toutes ces monnaies préclassiques sont présents sur la plupart des sites de l'hinterland de la cité, mais désormais également au-delà.

Jean-Albert CHEVILLON

TABLEAU DES RÉFÉRENCES

N°	Poids	Diamètre	Références
1	0,97 g	9 mm	Coll. Bedel (Grenoble, Isère)
2	0,86 g	-	MAUREL 2016 : Mau.219, p. 57
3	0,67 g	-	FURTWANGLER 1993 : p. 442, pl. 3, Montjean (Var), D. Wallon
4	0,80 g	10-8,9 mm	Coll. privée (B-du-Rh.)
5	0,82 g	9 mm	Vente CGB (16 juin 2000) n° 829
6	-	-	Dicomon (OBM-1g), p. 31
7	1,05 g	8,5 mm	VILLARONGA 1997 : n° 7 p. 12, pl. II
8	-	-	Dicomon informatisé, réf : OBM-1g_1
9	0,86 g	9,2-9 mm	Coll privée (Haute-Savoie)
10	0,91 g	9 mm	CGB, auction live décembre 2018, bga_510572

Bibliographie

CHEVILLON J.-A., « L'hémiobole préclassique de Massalia à la tête de satyre et au crabe », *Cahiers Numismatiques, S.E.N.A.*, 2000, n° 145, p. 5-6.

CHEVILLON J.-A., « Une rarissime série postarchaïque massaliète à la tête d'Apollon au crobylos à droite », *Cahiers Numismatiques, S.E.N.A.*, n° 183, mars 2010, p. 9-12.

CHEVILLON J.-A., « Les têtes d'Athéna dans le monnayage de Marseille », *Annales du Groupe Numismatique de Provence XXVII*, 2012 (2013), p. 5-9.

CHEVILLON J.-A., « La phase postarchaïque du monnayage de Massalia », *Revue Numismatique* 2012, n° 169, Société Française de Numismatique, Paris, janvier 2013, p. 135-158.

CHEVILLON J.-A., « La place du monnayage marseillais dans le milieu indigène du sud-est », dans *Les territoires de Marseille antique*, Éditions Errance, Actes Sud, Arles, 2014, p. 121-132 (Suite au séminaire CNRS sur *l'économie massaliète*, centre Camille Jullian, dir. D. Garcia, 2013, Aix-en-Provence).

CHEVILLON J.-A., « Une superbe obole préclassique de Marseille à la tête casquée à légende ΜΑΣΣ », *Provence Numismatique*, n° 125, septembre 2016, p. 17-19.

FEUGÈRE M., PY M., *Dictionnaire des monnaies découvertes en Gaule méditerranéenne (530-27 avant notre ère)*, Éditions Monique Mergoil et Bibliothèque nationale de France, 2011, 719 p.

FURTWÄNGLER A. E., « Massalia im 5. Jh. V. Chr. : Tradition und Neueorientierung », *Études offertes à J. Schaub, Publication du parc archéologique européen*, Reinheim, 1993, p. 431-448.

MAUREL G., *Corpus des monnaies de Marseille, Provence, Languedoc oriental, Vallée du Rhône (525-20 av. J.-C.)*, Éditions Monnaies d'Antan, 2016, 238 p.

POURNOT J., Les cultes phocéens et le monnayage massaliète de la deuxième moitié du V^e s., *Les cultes des cités phocéennes* (Et. Massa. 6), Aix-en-Provence, 2000, p. 183-189.

LES MARQUES D'ATELIERS SUR LES MONNAIES DU BAS-EMPIRE ROMAIN

Sous l'Empire romain, l'organisation de la production du numéraire se fait dans des ateliers monétaires où la répartition des tâches est assez stricte. Sous la surveillance du *procurator monetae* (directeur d'atelier), qui appartient à l'ordre des chevaliers et qui est assisté de l'*officinator* (surveillant d'officine), le *scalptor* (graveur de coins) fournit aux ouvriers l'empreinte en creux de la monnaie. Les ouvriers, quant à eux, répondent déjà à un certain degré de spécialisation. Les *flaturarii* fabriquent le flan, l'*aequator* ajuste la monnaie au poids exact en la limant, le *suppostor* chauffe le flan au rouge puis le place sur le coin - matrice où le *malleator* (monnayeur) frappe la monnaie qui est ensuite refroidie dans un récipient plein d'eau.

Dans cet article, cependant, il ne s'agit pas de revenir sur les modalités techniques de fabrication des monnaies romaines. Le propos concerne plutôt des questions liées à la localisation de la production et aux marques qui permettent d'identifier les différents ateliers. L'enjeu est double. D'une part, sur un plan historique, il s'agit d'éclairer la décentralisation de l'Empire romain à partir du troisième siècle de notre ère. À cet égard, la multiplication des ateliers monétaires peut être comprise comme un symptôme de la fragmentation de l'Empire, mais elle peut aussi être interprétée comme une réponse à cette fragmentation dans le cadre des réformes initiées par Dioclétien en 294 et visant à reprendre globalement le contrôle des différentes provinces dans un Empire romain de plus en plus menacé à ses frontières. D'autre part, sur un plan numismatique, l'article est fondé sur une traduction synthétique de textes disponibles en anglais, mais qui n'ont pas été publiés à ce jour en français. Il s'agit alors de donner aux collectionneurs quelques clefs de lecture de base pour identifier les marques d'ateliers présentes sur les revers des monnaies du Bas-Empire romain.

Une décentralisation progressive

Les monnaies romaines commencèrent à porter des marques d'ateliers à partir du milieu du troisième siècle de notre ère. À partir de la fin du règne de Philippe I^{er} (244-249), ce sont d'abord les identifications des officines qui apparaissent, mais sans spécifier le nom de l'atelier, c'est-à-dire de la ville où étaient frappées les monnaies. Vraisemblablement, la mention des officines est à cette époque un moyen pour les monnayeurs de mieux identifier le travail des différentes équipes à l'intérieur de l'atelier. On pouvait ainsi assurer une

traçabilité des productions et éventuellement demander des comptes au personnel des officines qui n'avaient pas respecté les normes de poids ou d'aloi requises.

Tandis que Rome avait exercé un quasi-monopole sur la production de numéraire au cours des premier et deuxième siècles de notre ère (à l'exception des monnaies « provinciales » bien sûr, qui ont d'autres dénominations et s'inscrivent dans un système métrologique différent), d'autres ateliers apparurent au cours du troisième siècle. Philippe I^{er} se mit ainsi à frapper monnaie à Antioche, et la décentralisation se poursuivit sous Valérien et Gallien (253-260), avec l'ouverture d'un atelier à Cologne pour la partie ouest de l'Empire et d'un autre atelier à Cyzique ou Emèse pour la partie est, tandis qu'Antioche restait un atelier actif et que des monnaies étaient aussi frappées dans les Balkans à Viminacium. C'est à la même époque que des ateliers provinciaux furent autorisés à frapper des monnaies d'or. Lorsque Postume conquiert la Gaule et prit Cologne, Gallien ouvrit ensuite de nouveaux ateliers à Siscia (Sisak, Croatie) et à Milan, tandis qu'en Orient la capture de Valérien par les Perses rendait la situation incertaine, bien que l'atelier d'Antioche continuât à fonctionner.

Aurélien (270-275), qui réprima dans le sang la révolte des monétaires de Rome accusés de rogner les monnaies, fit frapper monnaie dans au moins onze ateliers (Rome, Cologne, Trèves, Lyon, Milan, Ticinum, Siscia, Serdica, Cyzique, Antioche et Tripolis en Phénicie), tandis que les usurpateurs gaulois poursuivaient leur propre politique de production. Dans les deux décennies suivantes, la géographie des ateliers monétaires romains demeura relativement stable, jusqu'à la réforme de Dioclétien, mais la tendance était née d'une multiplication des lieux de production du numéraire, sans doute pour mieux maîtriser les besoins locaux dans un Empire qui était de moins en moins unifié.

La réforme de Dioclétien

Dans la dernière décennie du troisième siècle, la réforme de Dioclétien eut pour ambition de restaurer la confiance dans le monnayage impérial à une époque où le titre des antoniniens s'était progressivement dégradé au point de ne contenir plus qu'une infime quantité d'argent (Hollard, 1995 ; Depeyrot, 2006). Deux nouvelles dénominations marquèrent cette réforme : l'*argenteus*, en argent de bon aloi sur la base du denier de Néron, et le *nummus* ou *folles*, une grosse pièce de billon contenant environ 5% d'argent et pesant environ dix grammes. Il s'agissait ainsi de restaurer l'ancien système augustéen basé sur l'équivalence 1 *aureus* = 25 *argentei* = 100 *nummi*. À la même époque, le système des ateliers monétaires connut une expansion considérable et il devint coutumier d'indiquer sur les monnaies le nom de la ville où elles avaient été fabriquées (voir annexe). Des ateliers régionaux furent établis dans une vingtaine de villes sur une base

temporaire ou à long terme et, à partir du quatrième siècle, il en existait dans presque chaque diocèse, alors que les anciennes unités provinciales de l'Empire avaient été subdivisées à la suite des réformes administratives de Dioclétien. N'importe quel atelier pouvait à cette époque produire des monnaies d'or, d'argent et de bronze mais, en pratique, les émissions de métaux précieux étaient restreintes, sauf exception, aux centres où l'empereur résidait ou qu'il visitait.

Ainsi, tous les ateliers ne produisaient pas de monnaies d'argent et d'or tandis que d'autres en émettaient à certaines périodes seulement. Les ateliers qui produisaient de la monnaie d'argent ne participaient pas à chaque émission, quelques émissions étant réservées à des ateliers particuliers et d'autres ayant un caractère régional. Même les émissions que l'on frappait en même temps dans toutes les régions de l'Empire ne concernaient pas tous les ateliers existants, car certains ateliers pouvaient être fermés pour de courtes périodes, pour des périodes plus longues ou même définitivement, et de nouveaux ateliers pouvaient être ouverts. Ainsi, le système des ateliers du Bas-Empire était remarquablement variable, car les autorités dictaient quand et où s'ouvraient les ateliers, quels métaux ils pouvaient frapper, quelle quantité de pièces il pouvait y avoir et quels ateliers devaient être les plus importants. Il n'est donc pas surprenant que les mises en circulation de numéraire ne soient pas constantes et que les émissions dans tous les métaux soient de durée et de volume variables. Pendant toute la période du Bas-Empire, le système monétaire, comme celui des ateliers, a pu être très différent selon le moment.

Identification des ateliers

En général il n'est pas difficile de déterminer l'atelier auquel appartient une pièce donnée, dans cette période du Bas-Empire, puisqu'il est habituellement marqué avec des lettres qui sont l'abréviation du nom de l'atelier. Il est alors évident de savoir le lieu où la monnaie a été frappée (Sear, 2011, p. 70-71). Cependant, des problèmes de différentes sortes peuvent apparaître. Par exemple quelques émissions, en particulier sous le début de la Tétrarchie, ne sont pas marquées, ou bien sont marquées à l'aide de symboles ou avec des lettres qui désignent seulement l'officine qui les a frappées au sein d'un atelier donné, mais sans mentionner la ville. L'attribution de telles pièces se fait sur des bases stylistiques et seules l'expérience et la familiarité avec ces monnaies rendent possible l'attribution à un atelier donné.

Des problèmes peuvent aussi s'élever pour distinguer les empereurs. Quelques uns d'entre eux ont les mêmes noms et les mêmes titres (par exemple : IMP MAXIMIANUS AVG, qui peuvent aller aussi bien à Maximien qu'à Galère après 305). Plus d'un empereur a eu le même nom (par exemple : Constance I^{er}, Constance II, Constance Galle), ou des noms si ressemblants qu'ils pourraient être confondus (par exemple : Maximin et Maximien).

Habituellement la distinction est facile à faire, surtout sur des monnaies de belle qualité, mais dans certains cas elle est plus difficile. Galère et Maximien peuvent être identifiés grâce à la différence de leur apparence physique ; Maximien a un nez relevé et Galère non. Les derniers portraits de Constantin I^{er} Auguste et les premiers de Constantin II Auguste, avec des portraits héraldiques, doivent aussi être distingués grâce à l'apparence physique. Dans certains cas, lorsque l'identification des portraits ou des légendes de l'avvers s'avère difficile, les marques d'ateliers présentes au revers des monnaies deviennent particulièrement utiles.

Marques de séries et d'ateliers

Les ateliers signaient habituellement leurs produits avec une ou des lettres qui étaient l'abréviation du nom de la ville où ils se trouvaient implantés. King et Sear (1987) donnent la liste des abréviations des ateliers qui produisaient des monnaies d'argent aux troisième et quatrième siècles de notre ère. Quelques ateliers utilisaient plus d'une combinaison de lettres, sans raisons évidentes, même si on sait que le changement d'ARL à CON(ST) pour Arles et de L à AVG pour Londres sont dus à un changement de nom de ces deux cités. Dans quelques cas, la même lettre était utilisée pour plus d'un seul atelier. Par exemple, le C est trouvé à Colchester sous Carausius et à Constantinople et Cyzique, mais, habituellement, les autres composants de la marque d'atelier permettent d'identifier facilement la provenance de la pièce.

Les désignations d'ateliers apparaissent au revers de la monnaie, en principe à l'exergue. Tandis que ces lettres peuvent être seules et le sont souvent, spécialement sur les frappes de métaux précieux, il leur arrive aussi souvent d'être utilisées en même temps que d'autres lettres placées dans le champ ou à l'exergue, et dont l'ensemble forme la marque d'atelier.

Souvent, les lettres M ou SM précèdent ou suivent les lettres désignant l'atelier d'origine. Ces lettres sont des abréviations de MONETA ou SACRA MONETA et signifient la Monnaie, l'atelier. Ainsi, la base de la marque d'atelier est construite de l'abréviation de l'atelier, par exemple TR pour Trèves ou TS pour Thessalonique, à laquelle on ajoute couramment les lettres M ou SM, par exemple SMTR ou MTS pour les deux villes mentionnées ici.

Marques d'officines

En plus de la signature de l'atelier, beaucoup de frappes pendant cette période avaient une ou des lettres désignant quelle officine les avaient fabriquées, à l'intérieur d'un atelier donné. Le nombre d'officines variait d'un atelier à l'autre et aussi à l'intérieur d'un même atelier puisque le nombre d'officines pouvait être augmenté ou diminué selon les époques. Les officines signaient habituellement avec des lettres latines (P, S, T, Q, V, VI... [pour

Prima, Secunda, Tertia, Quarta...]) ou avec des lettres grecques (A, B, Γ, Δ...). Ces lettres pouvaient précéder ou suivre la signature de l'atelier, par exemple SMSDA (Serdica, 1^e officine) ou PTR (Trèves, 1^e officine). En général les ateliers orientaux tendaient à avoir un plus grand nombre d'officines que ceux de l'ouest. Bien que toutes les monnaies fussent en général frappées dans toutes les officines d'un atelier donné, il arrivait que certaines frappes soient limitées à une ou deux officines. La liste des officines recensées pour chaque émission a été fournie dans le R.I.C. (Bruun, 1966).

Parfois, ni l'officine ni l'atelier ne sont représentés par une lettre et l'émission est marquée par un symbole, comme par exemple certains *argentei* de la Tétrarchie signés avec une massue. Les symboles les plus courants sont l'étoile, le rameau, le point, la couronne, la foudre, le croissant ou le point dans un croissant. Les symboles sont souvent en rapport avec les lettres formant la signature de l'atelier à l'exergue ou dans le champ de la monnaie. Le sens précis de ces symboles n'est pas clair, bien que les différentes combinaisons traduisent probablement les différentes émissions. Quelques ateliers les utilisaient couramment comme faisant partie de la marque d'atelier, d'autres les utilisaient rarement, et d'autres ne les utilisaient jamais.

Lettres marquées sur les monnaies d'or et d'argent

Quelques monnaies d'argent semblent avoir été marquées avec des lettres suggérant ce que devait être leur valeur faciale. Un groupe d'*argentei* frappés à Rome, Ticinium et Aquilée porte, au lieu d'une légende conventionnelle au revers, le chiffre romain XCVI inscrit à l'intérieur d'une couronne. On pense que cela signifie que le poids de la pièce était égal à 1/96^e de la livre romaine. On a interprété le chiffre L trouvé dans le champ de quelques pièces d'argent comme signifiant qu'elles étaient frappées à 1/50^e de la livre romaine, mais le nombre de ces pièces connu est trop faible pour que cette information soit fiable. Quelques monnaies d'argent frappées au nom de Constans ou de Magnence portent la marque LX, ce qui semble indiquer qu'on les destinait à être frappées au 1/60^e de la livre romaine.

Après les réformes monétaires de Valentinien I^{er} et de Valens entre 365 et 368, le numéraire d'argent était couramment marqué PS ou PV, pour *pulsatum*, signifiant qu'elles étaient frappées à partir d'un métal purifié ou raffiné. De même, certaines monnaies d'or portent l'indication OB combinée avec la marque d'atelier. À partir du quatrième siècle, la marque CONOB (*Constantinopolis Obryza*) signifie que l'or utilisé pour frapper de ces monnaies a été testé et garanti pur.

Conclusion

Les marques d'ateliers monétaires, qui se généralisent après la réforme de Dioclétien, reflètent la situation politique et économique d'un Empire romain qui se décentralise de plus en plus. La multiplication des ateliers répond alors à la nécessité de payer des soldats et de faire face à l'inflation. Pour les numismates, les conséquences de cet état de fait sont importantes puisqu'il devient désormais possible de localiser très précisément la production des monnaies.

Laurent Sébastien FOURNIER

Références bibliographiques

BRUUN, P. M., *The Roman Imperial Coinage*, vol. VII, London, 1966.

DEPEYROT, G., *La monnaie romaine*, Paris, Errance, 2006.

HOLLARD, D., « La crise de la monnaie dans l'empire romain au III^e siècle après J.-C. », in *Annales HSS*, 50^e année, n°5, 1995, pp. 1045-1078.

KING, C. E. et D. R. SZAR, *Roman Silver Coins*, vol. 5, Carausius to Romulus Augustus, London, Seaby, 1987.

SEAR, D. R., *Roman Coins and their Values*, vol. IV, London, Spink, 2011.

Annexe :

Liste des abréviations recensées par King et Sear (1987) sur les monnaies d'argent romaines d'après Dioclétien.

Alexandrie : ALE	Colchester : C	Milan : MD	Sirmium (Pannonie) : SIRM
Antioche (Syrie) : ANT, AN	Constantinople : C, CONS, CP, CN	Nicomédie (Asie) : N, NIK	Siscia (Mésie) : SIS, SISC
Aquilée (Italie) : AQ	Cyzique (Asie) : C, K, KV	Ostie : OST	Thessalonique (Macédoine) : TS, THES, TSE, TES, TE
Arles : ARL, AR, CON, CONT, CONST, KONSAI, KONT, KA	Héraclée (Thrace) : H, HE	Ravenne : RV	Ticinium (Pavie) : T
Barcelone : BA, B	Londres : L, RSR, AUG	Rome : R, ROMA, RM	Trèves (Germanie) : TR
Carthage : aucune abréviation, lettre d'officine uniquement	Lyon : LUG, LG, LUGD, LA, LD	Serdica (Sofia) : SD	

LE PETIT DENIER AU CORNET

DE GUILLAUME DE CHALON (1462-1475)

ET PHILIPPE DE HOCHBERG (1478-1482)

POUR LA PRINCIPAUTÉ D'ORANGE

Il reste encore beaucoup de travail à faire pour cataloguer de façon satisfaisante et aussi complète que possible ce que M^e Vian appelait « les infiniments petits de la numismatique », c'est-à-dire les petits billons noirs médiévaux. Nous voudrions nous attaquer aux petits deniers (au sens où l'on parle de petits deniers provençaux ou pontificaux) au cornet frappés au tournant des XV^e et XVI^e siècles dans la principauté d'Orange, et tout d'abord par Guillaume de Chalon (1462/63-1475) et Philippe de Hochberg (1478-1482), réservant pour une étude ultérieure le catalogage de ce monnayage sous Jean II de Chalon dans les deux parties de son règne (1475-1478 et 1482-1502), travail fort complexe pour laquelle nous lançons dès à présent un appel aux numismates qui possèdent des exemplaires de cette monnaie afin de pouvoir en établir un corpus aussi complet que possible.

En 1462, Guillaume (Guillaume VII de Chalon - Arlay) avait hérité de son père Louis II la principauté d'Orange et il la transmit à sa mort, le 27 octobre 1475, à son fils Jean (Jean II). Mais ce dernier, qui n'avait pas obtenu du roi de France Louis XI le gouvernement souhaité des deux Bourgognes (duché et comté), abandonna le parti français et suivit celui de la duchesse Marie, fille de Charles le Téméraire. La réaction de Louis XI fut immédiate et brutale : il fit condamner Jean II à mort et, comme ce dernier s'était échappé, il le fit pendre en effigie dans les villes du duché de Bourgogne, non sans avoir rasé sa maison de Dijon. Et il décida de transférer tous les biens du félon en Bourgogne, ainsi que sa principauté d'Orange, à Philippe de Hochberg qui, lui, avait fait le chemin inverse. En effet, Philippe de Bade - Sausenberg ou de Hochberg (près de Freiburg im Breisgau), né à Neuchâtel en 1453 ou 1454, filleul du duc Philippe le Bon, s'était mis au service du duc de Bourgogne Charles le Téméraire dès 1470 et il avait combattu à ses côtés. Mais, dès 1474 selon certains, après la mort du Téméraire (en 1477) selon d'autres, il passa au service de Louis XI qui le fit maréchal de Bourgogne après le rattachement du duché à la France en 1477 et, nous venons de le voir, lui donna la principauté d'Orange enlevée à Jean II. Philippe de Hochberg épousa la nièce du roi, Marie de Savoie,

et fut couvert de charges et de titres par les rois de France : il siège au Conseil du roi dès 1484, est nommé en 1491 Grand Chambellan et gouverneur de Provence, puis Sénéchal de Provence (où il résida) le premier mai 1493. Louis XII lui conféra en 1500 la lettre de naturalité qui le fit devenir français ; il hérita du comté de Neuchâtel en 1487 et collabora avec les Cantons suisses confédérés contre l'empereur Maximilien I^{er}, adversaire de la Maison de France. Cependant Louis XI, qui s'était réconcilié avec Jean II de Chalon après la prise d'Arras (en 1482), reprit la principauté d'Orange pour la rendre à son ancien ennemi. Philippe de Hochberg, comme nous l'avons vu, reçut des compensations et il mourut à Montpellier le 9 septembre 1503.

Une fois posé le cadre historique de ce monnayage, revenons à nos petits deniers, et tout d'abord à Guillaume. À la suite de E. Cartier (*RN* 1839, p. 120, n° 31 ; pl. 5, n° 16), F. Poey d'Avant a répertorié un petit denier de Guillaume au cornet (son numéro 4548, musée de Marseille et coll. Requien), du type qu'il attribue à Jean I^{er} de Chalon (1393-1418, ses numéros 4539 et 4541, pl. XCVIII, n. 14 et 16). Mais sa description, reprise sommairement par J. De Mey (n° 74), ne concorde pas, comme c'était déjà le cas pour Cartier, avec son dessin (pl. XCVIII, n° 21) pour la légende du droit :

+ GVL : Em : D . CAB . (légende, p. 400)

+ GVLOm : D : CAB (pl. XCVIII, n° 21).

GVILLM . D . CAB... (Cartier, p. 120 ; on ne voit que L m : D : CAB sur le dessin de la planche)

A. Duchalais (*RN* 1844, p. 100-101) dit ne connaître aucune monnaie autre que celles publiées par Cartier, et Caron ne donne aucun denier de ce type pour Guillaume de Chalon. Après M. Dhennin (n° 73), J. Duplessy (p. 110, n° 2114) interprète ainsi les données de Poey d'Avant :

+ PRICEPS : AVRA, cornet

R/ + GVLELM / D / CAB, croix.

Compte tenu de ces incertitudes, il nous sera difficile de tenir compte de cette description dans notre catalogue.

Dans les exemplaires que nous avons pu examiner, on distingue nettement deux types et plusieurs variétés de ponctuation pour le premier type. Ce premier type donne du côté du cornet suspendu la légende latine PRICePS AVRA (= « Prince d'Orange ») et du côté de la croix pattée GVILLm D CAB (= « Guillaume de Chalon ») avec diverses ponctuations : par : pour la variante 1A ; par un mélange de points et d'étoiles pour les variantes 1B qui ne semblent pas avoir de point au-dessus du cornet ni au-dessus de la croix. Le deuxième type reproduit la titulature GVILLm D CAB sur les deux faces : est-ce volontaire ou bien une erreur du graveur ?

- 1A  **+:PRICEPS:AVRA:** cornet suspendu dans un grénetis surmonté d'un point
+ GVILL'.m':D:CAB croix pattée dans un grénetis surmontée d'un point
poids d'ex. : 0.59 à 0.61 g 15/17 mm
- 1B1  **+.PRICEPS*AVRA'** id.
+ GVILL'.m*D*CAB' id.
poids d'ex. : 0.64 g 16 mm
- 1B2  **+.P.PRICEPS*AVRA'** id.
+ GVILL'.m*D*CAB'
poids d'ex. : 0.49 à 0,58 g 15/18 mm
- 1B3  **+.PRICEPS*AVRA'** id. mais parfois . dans le cornet
+ GVILL'.m*D: CAB' id. mais parfois . sur la croix
poids d'ex. : 0.39 à 0,54 g 15/17 mm
- 2  **+ GVILL:m:D CAB** id .
+ GVILL:m:D CAB : id.
poids d'ex. : 0.55 g 16 mm

Poey d'Avant ne donne aucun denier pour Philippe de Hochberg. Mais, à la suite de J. Laugier qui se fondait sur un exemplaire du Cabinet de Marseille (1876, pl. XVIII, n° 12), E. Caron répertorie sous l'appellation erronée de « double » un petit denier au cornet suspendu qu'il décrit ainsi (p. 250, n° 435) :

Ph De hOChBeRG avec ponctuation par doubles points creux

R/ PRCePS AVRA avec ponctuation par doubles points creux.

Le dessin (pl. XVIII, n° 19) laisse un blanc à la place du G et avant le P au droit, et sépare les deux mots de la légende du revers par trois points creux superposés, laissant aussi un blanc en début et en fin de légende au revers. J. De Mey (p. 151-152, n° 83) recopie et la description (avec la qualification erronée de « double ») et le dessin de Caron, mais en mettant des points pleins (:) à la place des points creux. Après M. Dhennin (n° 78), J. Duplessy (p. 114, n° 2127) décrit le dessin de Caron en ajoutant une + au droit et une autre + entre crochets droits au revers.

Pour notre part, nous connaissons quatre variantes d'un même type, dans les abréviations des légendes et la ponctuation, ainsi que par la présence d'un besant au deuxième canton du revers pour la variété que nous classons en 1 ; ce nombre de variantes suppose que la frappe s'est étendue sur plusieurs années. Le droit (avec le cornet suspendu) porte le nom du prince et le revers la légende traditionnelle *Dei gratia princeps Aura...* (Prince d'Orange par la grâce de Dieu).

1			+ PhS : DE : hOChBERG Cornet suspendu dans le champ + D : GRA : PRCEPS : AVR' Croix pattée avec besant au 2 poids d'ex. : 0,53 à 0,69 g 15/17 mm
2			+ . PhS : D' . hOChBERG Id. + : D : GRA : PRS : AVR : id. sans besant poids d'ex. : 0,56 g 16/17 mm
3			+ PhS : D : hOChBERG Id. + D : GRA : PR[n ?]S : AVRA : Id. sans besant poids d'ex. : 0,60 à 0,66 g 15/17 mm

4			+ PhS : DE : hOChBERG Id. + DeI : GRA : P' : AV' Id. sans besant poids d'ex. : 0,55 g 17 mm
---	---	---	---

Par leur facture et par leurs caractéristiques métrologiques (poids et diamètre), ces petits deniers sont tout à fait comparables à ceux de Guillaume et à ceux de Jean II, à qui Philippe de Hochberg avait momentanément soustrait la principauté d'Orange, et dont nous étudierons les très nombreux variantes dans le prochain numéro de ces *Annales*.

Jean-Louis CHARLET et Rolland SUBLET

Bibliographie sommaire

J. BASTET, *Histoire de la ville et principauté d'Orange*, Orange 1886.

André BOVET, *Philippe de Hochberg, maréchal de Bourgogne, gouverneur et grand Sénéchal de Provence (1454-1503)*, thèse de l'École des Chartes, Paris 1918.

Émile Jean Louis CARON, *Monnaies féodales françaises*, Paris, 1882-1884, réédition Les Chevaliers-légers, Paris, s. d. (p. 249-250 et pl. XVIII).

E. CARTIER, « Numismatique de l'ancien Comtat Venaissin et de la principauté d'Orange », I. Les monnaies d'Orange, *RN* 1839, p. 107-128 et pl. V-VI.

Jean DE MEY, *Les monnaies du Comtat Venaissin*, Bruxelles-Paris 1975.

Michel DHENIN et Françoise GASPARRI (d'après H. Rolland et H.J. Van der Wiel), *Les monnaies des princes d'Orange. Documents relatifs à la monnaie d'Orange*, plaquette éditée par la S. F. N. pour ses journées d'études d'Orange-Carpentras, 1985.

A. DUCHALAIS, « Observations sur quelques monnaies frappées à Orange pendant le Moyen Âge », *RN* 1844, p. 41-63 et 97-113 et pl. IV.

Jean DUPLESSIS, *Les monnaies françaises féodales*, tome I, Paris 2004, p. 110-114

Françoise GASPARRI, *La Principauté d'Orange au Moyen Âge (Fin XIII^e - XV^e siècle)*, Paris 1985.

Philippe HENRY, « Hochberg, Philippe de », *Dictionnaire historique de la Suisse* en ligne (consulté en octobre 2018).

Joseph LAUGIER, « Monnaies rares du cabinet des médailles de Marseille », *Revue Belge de Numismatique* 1876, p. 191-208 (en particulier p. 200-202)

Faustin POEY d'AVANT, *Monnaies féodales de France*, t. II, Paris 1860, réimpression Graz 1961 (p. 400-402 et pl. XCIX).

A. de PONTBRIAND, *Histoire de la principauté d'Orange*, Avignon-Paris-La Haye 1891

M. TALAGRAND et R. ROCHETTE, *Histoire de la principauté d'Orange*, Orange 1935.

LES DENIERS TOURNOIS FRAPPÉS

PAR FRÉDÉRIC-MAURICE

DE LA TOUR d'AUVERGNE

EN PRINCIPAUTÉ D'ORANGE DE 1673 À 1677

J'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion d'écrire sur la fin du monnayage de cuivre de la principauté d'Orange, soit dans des notes ponctuelles (1981 et 2009), soit dans des recherches plus larges (1995 et 1997). J'estime le moment venu de proposer un corpus des deniers tournois frappés par le prince intérimaire Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne (1673-1677). Comme tout travail de ce genre, je sais pertinemment qu'il est destiné à être complété par la découverte de nouveaux types ou de nouvelles variantes. Mais je pense être en mesure de renouveler, au moins partiellement, les catalogues de J. R. Voûte, qui prolonge les travaux d'H. J. van der Wiel (VvW, repris servilement par J. Duplessy), et de Gérard Crépin (CGKL). Après avoir résumé rapidement les circonstances historiques de ce monnayage (pour plus de précisions, J.-L. Charlet 1995, p. 23-24), j'en analyserai la typologie, surprenante à bien des égards, et proposerai un classement des espèces à ce jour (à ma connaissance !) retrouvées.

Lors de l'invasion des Provinces-Unies par les troupes de Louis XIV, commandées notamment par Turenne, au printemps 1672, Guillaume-Henri de Nassau et d'Orange, nommé stathouder, capitaine général et amiral de l'Union, dirigea la résistance aux Français et confisqua le marquisat de Berg (ou Bergen)-op - Zoom, qui appartenait, par sa femme, à Frédéric-Maurice (II) de la Tour d'Auvergne, second fils de Frédéric-Maurice I^{er} (prince de Sedan, mort à Pontoise le 9 août 1653) et neveu de Turenne, que Saint-Simon présente comme « une manière de bœuf ou de sanglier ». En représailles, Louis XIV confisqua la principauté d'Orange : un brevet du 10 janvier 1673 la donna à « Frédéric-Maurice, comte d'Auvergne, marquis de Berg -op- Zoom ». Mais c'est seulement le 26 octobre que les troupes du comte de Grignan arrivèrent devant le château ; après un siège d'un mois, le gouverneur Berckoffer se rendit et Grignan fit raser le château. La monnaie étant le moyen le plus visible d'affirmer sa souveraineté... tout en remplissant sa cassette (!), Frédéric - Maurice commença ses frappes monétaires dès cette fin d'année 1673 ;

Guillaume - Henri avait donc eu la possibilité de faire frapper monnaie pendant les dix premiers mois de l'année. Cette hâte explique une singularité typologique que nous mentionnerons plus loin. Le monnayage de Frédéric - Maurice apparemment s'arrêta en 1677. En tout cas, par les traités de Nimègue qui mirent fin à la guerre entre la France et les Provinces-Unies (1678-1679), la principauté d'Orange fut rendue à Guillaume - Henri. Pendant ce court règne de cinq ou six ans, Frédéric - Maurice fit frapper des sequins d'or sans date (VvW A1 = Duplessy 2210) et des écus ou daldres d'argent (aslanis ou aboukelbs en turc : VvW A2 = Duplessy 2211) pour le commerce avec le Levant, ainsi, surtout, que des deniers tournois de cuivre, au diamètre (19-20 mm), mais non au poids, des doubles tournois (flan plus mince), objet de la présente étude.

Dans sa précipitation à frapper monnaie en son nom, Frédéric - Maurice reprit... le portrait de Guillaume - Henri (au demeurant imité du portrait de Louis XIV enfant dit « à la mèche longue », comme l'avait déjà bien vu J. Laugier en 1896 dans la *RBN* !) qu'on trouve sur les doubles et deniers tournois de 1659, sur les douzièmes d'écu frappés de 1658 à 1667... ainsi que sur un très rare denier tournois au millésime de... 1673 (VvW 138, CGKL 796) ; or Frédéric - Maurice, né en 1642, avait alors 31 ans : on peut évaluer le degré de ressemblance du portrait ! Mais, bien sûr, outre la légende (mal lue par Poey d'Avant dont on s'étonne que tant d'auteurs reprennent le dessin fautif, pourtant corrigé par divers numismates !), le nouveau prince fit apposer au revers de ce denier tournois ses propres armes : une petite tour au centre d'un semis de fleurs de lis posées 1 - 2 - 2 1. On notera aussi que son revers est ponctué par des deux rosettes.

A FRD . MA . D . L . T . O . DAV . P . AV .

(= Frédéric Maurice de la Tour d'Auvergne Prince d'Orange)

buste enfantin drapé et cuirassé à dr.

R/ rosette DENIER . TOVRNOIS . 1 rosette 673 [sic !]

Cabinet de Marseille (dessin très fidèle de Laugier). Diam. 18,5 / 19 mm ; poids d'exemplaires privés 1,17 et 1,22 [2 ex.] g. Il existe aussi un exemplaire à la BnF.

VvW A 3, CGKL 798 (fig. 1)



Fig. 1

En 1675, le buste de “Guillaume - Henri” (!) fut remplacé par le buste de Frédéric - Maurice, juvénile, mince et élancé, et le revers fut simplifié pour se rapprocher du revers des doubles (!) tournois. Ce portrait correspond mieux à l'âge de Frédéric - Maurice, qui a alors 33 ans, et la titulature du prince n'est pas toujours abrégée comme en 1673 :

B 1 FRE . MAV . DE . LA . TO . DAV . PRAV .

Buste drapé à dr., fin et élancé

R/ . DENIER . TOVRNOIS . 1675

tour fleurdalisée au-dessus de trois lis posés 2 - 1 dans un cercle lisse

Coll. part. Diam. 20 mm ; poids d'exemplaire 1,14 g (fig. 2 et photo CGKL 800)



Fig. 2

B 2a étoile FRE . MAV . D . L . TO . DA(. . .)AV

Buste drapé à dr., fin et élancé

R/ étoile DENIER . TOVRNOIS () 1675

même motif que B 1, mais le cercle n'est pas visible

BnF (photo 2 dans BSFN 1991 ; VvW A 4 ?)

B 2b étoile à cinq branches, même légende que B 2a

mais buste plus rond et plus fort (annonçant le portrait du début de l'année 1677) touchant le cercle en haut et le coupant légèrement en bas

R/ étoile excentrée vers le haut DENIER rosette TOVRNOIS . 1675

la petite tour fleurdelisée (au-dessus des trois lis posés 2 - 1) coupe le cercle et la légende

Coll. part. Diam. 19 mm ; poids d'exemplaire 1,40 g (fig. 3)



Fig. 3

En 1677, ce type de revers fut conservé, mais le buste drapé du prince évolua en deux temps. D'abord une première évolution tendit à présenter un buste à la tête plus forte et plus arrondie en son sommet (comme sur le type B 2b), coiffée d'une perruque (mon type C 1), puis le buste à perruque, maintenant drapé et cuirassé, se fit un peu plus anguleux... pour copier le portrait de Louis XIV qu'on voit sur la pièce de quatre sols dite "des traitants", frappée en France au même moment (de 1674 à 1679), mon type C 2. La chronologie relative de ces deux types de portrait en 1677 est confirmée par le fait que le premier n'est qu'une évolution du portrait de 1675 (il n'y a que deux ans d'écart entre les deux frappes) et surtout que le second buste, plus anguleux et imité de Louis XIV, se retrouve en 1680 et 1681 sur les deniers tournois... de Guillaume - Henri (!) qui vient d'être rétabli sur son trône (décidément les chassés-croisés entre les portraits des deux princes, dans leurs imitations de Louis XIV, auront duré jusqu'à la fin !), comme sur les "deniers à plaisir" frappés dans la principauté d'Orange en 1680 (voir C. Charlet 1991). Il existe des variantes dans la titulature du prince.

C 1a sorte d'écusson en tête de la légende d'avvers

1a1 écusson . FRE . MAV . DE . LA . TO . DAV . PR . AV .

buste drapé à tête forte arrondie dans un cercle lisse

R/ rosette plutôt que étoile à 6 branches DENIER . TOVRNOIS .
1677

petite tour fleurdelisée au-dessus de trois lis posés 2 - 1 dans
un cercle lisse

VvW A 5 ; CGKL 802 var. Diam. 20 mm ; poids d'exemplaire
1,84 g

1a2 écusson FRE . MAV . DE . LA . TO . DAV . PR . AV

buste drapé à tête forte arrondie dans un cercle lisse coupé en
bas par le buste (comme sur le B 2b)

R/ étoile à 6 branches plutôt que rosette DENIER ét. TOVRNOIS
ét. 1667

même motif que C 1a1

VvW A 5 ; CGKL 802. Diam. 19 mm ; poids d'exemplaire
1,54 g (fig. 4)



Fig. 4

1a3 comme 1a2 sauf buste touchant le cercle

et R/ ét. DENIER . TOVRNOIS . 1677

Coll. part. Diam. 19 mm ; poids d'exemplaire : 1,25 g

C 1b étoile en tête de légende au droit ; même buste et motif du revers que C 1a

ét. FRE . MAV . DE . LA . TO . DAV . PR . AV

R/ ét. DENIER ét. TOVRNOIS ét. 1677

CGKL (rectifié 2006) 804 a1. Diam. 19 mm ; poids d'exemplaires : 1,09 et 1,14 g (fig. 5)



Fig. 5

C 1c comme C 1b sauf R/ . DENIER . TOVRNOIS . 1667 . tour

CGKL (rectifié 2006) 804 a3 CGB Monnaies XXII, n° 404

C 1d point en tête de légende au droit

et au R/ . DENIER . TOVRNOIS . 1677

CGKL (rectifié 2006) 804 b2 CGB Monnaies XVIII, n° 1586

C 2 FRE . MAV . D . L . TO . PR . AV

buste drapé et cuirassé à dr. imitant celui de Louis XIV

R/ rosette DENIER rosette TOVRNOIS rosette 1677

petite tour fleurdelisée au-dessus de trois lis posés 2 - 1 dans un
cercle lisse

VvW A 7 (mais je ne connais pas la variante PRI . AV) ; CGKL 806

Diam. 20 / 20,5 mm ; poids d'exemplaires 1,35 à 1,53 g (fig. 6)



Fig. 6

Cette présentation n'a pas la prétention d'être exhaustive : que ceux qui possèdent des variantes non répertoriées dans ce catalogue me les signalent. Je pourrais ainsi publier un complément et améliorer la connaissance de ce monnayage particulier, et si intéressant du point de vue historique.

Jean-Louis CHARLET

Bibliographie

(limitée à la partie numismatique)

C. CHARLET, « Les dernières monnaies de cuivre de la principauté d'Orange (1673-1681) », *BSFN* 1991, p. 150-153 (avec la p. 173 pour la rectification des photos).

J.-L. CHARLET, « Trois monnaies inédites ou peu connues de la principauté d'Orange », *Annales du Groupe Numismatique du Comtat et de Provence*, Avignon 1981, p. 16-17 (en particulier p. 17).

J.-L. CHARLET, « Les quinze dernières années de l'atelier monétaire d'Orange (Guillaume-Henri de Nassau et Frédéric-Maurice de la Tour : 1672-1686) », *Annales du Groupe Numismatique de Provence* X, 1995 [1996], p. 23-47, en particulier p. 23-24 et 28-29, avec la bibliographie ancienne.

J.-L. CHARLET, « Le monnayage de cuivre de la principauté d'Orange (1636-1684) », *Annales du Groupe Numismatique de Provence* XII, 1997 [1999], p. 23 à 36, en particulier p. 30-31 et 36.

J.-L. CHARLET, « Les portraits de Frédéric-Maurice de Tour prince d'Orange (1673-1677) sur ses deniers tournois », *Annales du Groupe Numismatique du Comtat et de Provence*, Avignon 2009, p. 27-28.

M. DHENNIN et Françoise GASPARRI (d'après H. Rolland et H.J. Van der Wiel), *Les monnaies des princes d'Orange. Documents relatifs à la monnaie d'Orange*, plaquette éditée par la S. F. N. pour ses journées d'études d'Orange-Carpentras, 1985.

J. DUPLESSY, *Les monnaies françaises féodales*, tome II, Paris 2010, p. 134-135, n. 2212 à 2215 (reprend en fait Voûte - van der Wiel 1997)

G. CRÉPIN [= C.G.K.L.], *Les doubles et deniers tournois en cuivre royaux et féodaux*, Paris, Les Cheval-légers 2002, p. 473-477. À rectifier en fonction de la mise au point du même dans « forum tournois n° 38 », *Numismatique et change* 377, décembre 2006, p. 50.

J. R. VOÛTE - H. J. VAN DER WIEL, *Les monnaies de la principauté d'Orange sous la maison de Nassau*, Laurens Schulmann b.v. Bussum (NL), 1997 [= VvW], en particulier p. 96-97 (remplace H. J. VAN DER WIEL, « Les monnaies de la Principauté d'Orange sous la maison de Nassau », *Jaarboek voor Munt- en Penningkunde* 60-61, 1973-1974, repris en tiré à part, Amsterdam 1977, et « Les monnaies de la principauté d'Orange sous la maison de Nassau. Supplément », *Jaarboek voor Munt- en Penningkunde* 76, 1984, p. 26-45).

LA PRÉSENCE EXCEPTIONNELLE DE LA PRINCESSE GRACE DANS LA NUMISMATIQUE MONÉGASQUE : UNE CONTINUITÉ RÉGULIÈREMENT RÉAFFIRMÉE DEPUIS PLUS D'UN DEMI-SIÈCLE

Au printemps 2019 la Principauté de Monaco vient de faire frapper une monnaie de collection de 10 € en argent en hommage à la Princesse Grace qui aurait eu 90 ans en novembre de cette année si elle n'avait été arrachée à l'affection de tous par le tragique accident d'automobile de septembre 1982. Cette pièce de 10 € (fig. 1) est la cinquième du genre depuis la mise en service de l'euro le premier janvier 2002¹. Elle vient rejoindre la pièce de 10 € 2003 montrant le Prince Souverain Rainier III et le Prince Héritaire Albert, celle de 10 € 2011 commémorative du mariage princier du Prince Albert II avec mademoiselle Charlène Wittstock, celle de 10 € 2012 rappelant la transformation de la Seigneurie de Monaco en Principauté en 1612 sous le règne d'Honoré II, enfin celle de 10 € 2014 évoquant, à partir de l'Héraclès archer du *Portus Herculis Monoeci*, le règne du Prince Louis II, ancien combattant engagé volontaire pendant toute la Grande Guerre de 1914 - 1918.



Fig. 1

La pièce de 10 € 2019 montre à l'avvers la Princesse Grace représentée en buste avec la légende « Princesse Grace de Monaco », et au revers son monogramme, la rose qui était son emblème préféré, la valeur 10 € et les deux fusées monégasques, signature de la Principauté, apparues pour la première fois en 1669 (fig. 2)².



Fig. 2

L'absence du nom et de l'effigie des princesses de Monaco sur les monnaies monégasques avant l'admission de la Princesse Grace dans la famille Grimaldi en 1956

Contrairement à certaines traditions monétaires observées en Allemagne et en Italie, les épouses des princes de Monaco ne sont pas représentées sur les monnaies monégasques avant la princesse Grace. En 1668-1669, un portrait très ressemblant à la princesse de Monaco, Marie - Charlotte - Catherine de Gramont, est apposé sur des pièces d'argent de cinq sols dites *luigini* ou *mademoyselles* destinées au commerce avec l'Empire ottoman alors très présent en Méditerranée. C'est sur ces pièces que sont apposées en 1669, pour la première fois, les fusées monégasques. Mais le nom de la princesse est absent et l'utilisation anonyme de son effigie ne traduit pas la volonté d'un acte de souveraineté, mais un procédé commercial tendant à obtenir de la pièce une valeur supérieure à celle fixée lors de son émission³.

En 1730, lorsque la princesse Hippolyte succède à son père Antoine I^{er} de Monaco, elle fait connaître son intention de battre monnaie et passe commande à cette fin au fermier de la Monnaie qui était au service de son père, un certain Jean - Guichard Monge. Mais ce dernier n'aura pas le temps de fabriquer les espèces désirées car la princesse sera victime, avant la fin de 1731, d'une épidémie de variole qui l'emporte prématurément.

En 1956, le mariage du Prince Rainier III, souverain régnant de Monaco depuis 1949, avec la jeune actrice américaine d'origine irlandaise Grace Patricia Kelly, alors âgée de 26 ans, mais déjà mondialement célèbre par la qualité de ses films parmi lesquels plusieurs d'Alfred Hitchcock, est appelé « le mariage du siècle ». Les époux souhaitent pouvoir commémorer l'événement par une émission monétaire appropriée. Mais la France, qui depuis 1865 fabrique les monnaies monégasques, s'y oppose en s'appuyant sur un *traité inégal*, d'inspiration colonialiste, imposé à Monaco en 1918 par Clémenceau au nom de l'idéologie coloniale alors triomphante. Seule une médaille d'argent et de bronze est frappée (fig. 3).



Fig. 3

Elle montre à l'avvers les portraits de Rainier III et de la Princesse Grace dans une composition anépigraphique. Au revers, les deux monogrammes de Rainier et de Grace sont accompagnés de la date « 19 avril 1956 », qui est celle du mariage princier. Seule concession faite par la France à Rainier III : il pourra faire frapper en 1957 par la Monnaie de Paris, fournisseur exclusif des monnaies de la Principauté depuis 1865⁴, une pièce de 100 F en cupro-nickel de circulation courante. Bien que fabriquée en 1957, cette pièce montrera le millésime 1956. Son émission donnera lieu à la production d'un petit nombre d'essais et de piéforts, en or et en argent (fig. 4, essai en or).



Fig. 4

Dix ans plus tard, l'année 1966 voit la réalisation d'une double commémoration numismatique : celle du dixième anniversaire du mariage princier, et celle du centenaire de la création de Monte - Carlo par Charles III. Pour le centenaire, une pièce de 10 F en argent, commémorative, mais de circulation courante, est créée : elle associe Charles III et Rainier III et évoque la création de Monte - Carlo en 1866 (fig. 5).



Fig. 5

Pour le dixième anniversaire du mariage, ce sont deux grosses monnaies qui sont créées : une pièce en argent de 10 F, aux mêmes caractéristiques techniques que la pièce Charles III ci-dessus (fig. 6), et une pièce de 200 F en or (fig. 7).



Fig. 6



Fig. 7

Toutefois, à la différence de la pièce commémorative de 10 F Charles III qui fut mise en circulation et eut cours libératoire, les deux pièces de 10 F en argent et 200 F en or du mariage princier n'eurent jamais de valeur libératoire : celles-ci sont exclusivement des *monnaies de collection* qui n'eurent jamais cours légal.

À ces trois monnaies, dont deux uniquement de collection, s'ajouta la fabrication de médailles privées, en or et en argent, de poids et diamètres variés. Ces médailles furent frappées en France et en Italie, distinguées par un petit détail : l'inscription NI à l'exergue pour les exemplaires italiens. Elles montrent à l'avvers les portraits accolés du couple princier accompagnés de la légende : RAINIER III . GRACE. Au revers, le prince Charles III, représenté en pied, domine le territoire de la Principauté, et une légende d'accompagnement précise : CENTENAIRE DE MONTE - CARLO, 1866 - 1966 CHARLES III (fig. 8).



Fig. 8

En 1974, le prince Rainier III fête ses vingt-cinq ans de règne, comme l'avait fait son prédécesseur Louis II en 1947. À l'époque, le grand-père de Rainier III avait voulu, pour célébrer l'événement, faire frapper une médaille commémorative en or. S'appuyant à nouveau sur le traité colonial de 1918, le gouvernement français l'avait refusé à cet ancien combattant de 14 - 18, engagé volontaire au service de la France, alors qu'il avait accepté une demande similaire du dey de Tunis, la Tunisie étant alors sous protectorat officiel français⁵. Rien de tel en 1974. Après la crise de 1962 où le général De Gaulle, en pleine liquidation de l'Algérie, avait piqué une crise de colonialisme à l'égard de Monaco, les relations franco - monégasques avaient été redéfinies en 1963 par une série de conventions du 18 mai. Celles-ci en fait renforçaient la souveraineté monégasque ainsi que les ressources budgétaires du pays, les résidents français de Monaco faisant les frais de ces nouveaux accords en perdant leurs exonérations fiscales. Comme l'a écrit l'un des protagonistes de

ces événements, l'ancien ministre Émile Pelletier, cette affaire ne s'est pas terminée à l'honneur de la France⁶. C'est le moins qu'on puisse dire, mais il en fut de même à l'époque de la triste affaire algérienne.

Des monnaies commémoratives de circulation courante furent ainsi frappées pour célébrer ce jubilé de 25 ans. Une frappe de monnaies de collection, dépourvues de cours légal, s'y ajouta, en or, argent et platine. Un fabricant allemand reçut l'autorisation de réaliser des coffrets numérotés contenant chacun sept médailles, en or ou en argent, frappées en hommage aux princes de Monaco suivants : Honoré II, Louis I^{er}, Honoré V, Charles III, Albert I^{er}, Louis II et Rainier III. Pour ce dernier, la médaille associe le portrait de la Princesse Grace à celui de son époux (fig. 9). À la différence de la médaille de 1956 ainsi que des monnaies de collection de 200 F en or et 10 F en argent de 1966, le portrait de la Princesse n'est pas limité à son effigie : pour la première fois, Grace de Monaco est représentée en buste sur cette médaille de 1974.



Fig. 9

Survient huit ans plus tard l'affreux drame de septembre 1982 sur la route conduisant du Roc Agel à Monaco. Victime d'un AVC, la Princesse perd le contrôle de sa voiture et c'est l'accident qui lui coûte la vie⁷. Rainier III fait alors frapper, au début de 1983, une monnaie commémorative de 10 francs en cupro - nickel - aluminium, à cours légal, accompagnée de piéforts et d'essais, dont certains en or et en argent. Cette pièce, gravée par l'artiste Roger - Bertrand Baron, connaît un immense succès auprès d'un public enthousiaste dépassant le

monde des collectionneurs (fig. 10). Le portrait réalisé par Baron est exceptionnellement réussi et le choix du motif du revers, une rose, fleur qui était un emblème de la princesse est le bienvenu. La qualité de cette monnaie fera l'objet de louanges unanimes.



Fig. 10

À partir de 1982, après la mort de la Princesse Grace, l'effigie du Prince héréditaire Albert, futur Albert II, apparaît de plus en plus sur des monnaies monégasques. Dès son avènement en 2005, le Prince désormais Souverain Albert II veut rendre hommage à la mémoire de sa mère dont il était extrêmement proche et qui, ce qui est généralement inconnu des médias français, joua un rôle essentiel dans son éducation et sa formation⁸. Pour le vingt-cinquième anniversaire de la mort de la Princesse Grace en 2007, le Prince Albert II organise à Monaco une exposition exceptionnelle qui sera ensuite exportée. À cette occasion, une monnaie commémorative de 2 € est créée, avec reprise du portrait créé en 1983 par R. B. Baron. La création des euros qui circulent en Europe depuis le premier janvier 2002 a suscité un engouement de nouveaux collectionneurs. Le public se rue sur cette pièce, malgré sa qualité technique (en BU) peu digne de la réputation de la Monnaie de Paris, alors victime de dysfonctionnements liés à un changement de direction au sein de l'établissement. Vendue 110 € à sa sortie en 2007, la pièce a dépassé aujourd'hui la valeur de 1000 € (fig. 11).



Fig. 11

La pièce de 10 € en argent de 2019 vient compléter cet ensemble d'émissions, ininterrompues depuis 1956. Sa fabrication a fait l'objet d'une attention toute spéciale, d'où le choix de la qualité BE (Belle Épreuve). Ses caractéristiques techniques sont les mêmes que celles des quatre premières pièces de 10 € monégasques en argent créées depuis 2003 : poids, 25 g ; titre, 900 ‰ ; diamètre, 37 mm ; tranche lisse. Le nombre d'exemplaires frappés est restreint : 5000, ce qui lui confère une réelle rareté qui s'ajoute à sa réussite esthétique unanimement reconnue. Son succès auprès des collectionneurs semble garanti.

Christian CHARLET

1. Toutes ces pièces de collection de 10 € sont aux caractéristiques techniques des anciennes pièces de 5 F d'avant 1914 : diamètre, 37 mm ; poids, 25 g ; titre, 900 ‰, tranche lisse. Les chiffres de fabrication sont peu élevés.
2. Ces fusées apparurent sur des *luigini* anonymes, mais que les légendes et les portraits imités de celui de la Grande Mademoiselle permettent d'attribuer à Monaco. En 1668 et 1669, ces *luigini* monégasques montrent un portrait qui s'inspire de celui de la princesse de Monaco.
3. Les *luigini* au portrait de la Grande Mademoiselle furent payés dans l'Empire ottoman jusqu'au double de leur valeur, dix sols au lieu de cinq.
4. Convention franco-monégasque du 9 novembre 1865, article 17.
5. Voir C. et J.-L. Charlet, « La politique monétaire du prince Louis II de Monaco », *Annales Monégasques* 31, 2007, p. 75-76.
6. Préfet de la Seine, Émile Pelletier devint ministre de l'Intérieur dans le gouvernement du général De Gaulle en 1958, puis Ministre d'État (Premier Ministre) à Monaco en janvier 1959. Bien qu'il eût prêté serment au Prince de Monaco, en qualité de chef du gouvernement

monégasque placé sous l'autorité de Rainier III, il fut considéré par le général De Gaulle comme un Résident général de France à Monaco, de type colonial.

7. Malgré plusieurs tentatives journalistiques d'accréditer la fable mensongère, mais juteuse, que la voiture aurait été conduite par la princesse Stéphanie alors âgée de 17 ans, il a été démontré sans discussion que la princesse Grace était bien la conductrice de la voiture, ayant eu le thorax enfoncé par le volant.

8. Après ses études secondaires terminées au lycée Albert I^{er} de Monaco par l'obtention du baccalauréat, le futur Albert II fit toutes ses études supérieures à l'université d'Amherst aux États-Unis, dont il sortit diplômé. Il travailla ensuite aux États-Unis dans des banques et établissements financiers avant de revenir à Monaco. Il passait chaque année ses vacances d'été aux États-Unis chez ses cousins Kelly.

UNE PIÈCE DE DEUX EUROS COMMÉMORATIVE POUR CÉLÉBRER LE BICENTENAIRE DE L'AVÈNEMENT DU PRINCE HONORÉ V DE MONACO

Depuis quelques années, la Principauté de Monaco a pris l'habitude de célébrer, soit par des monnaies commémoratives, soit par des monnaies de collection, les princes qui ont marqué son histoire. C'est ainsi qu'en 2012 elle a fait frapper à la fois une pièce de 2 € célébrant les 500 ans du prince Lucien I^{er} (en BE et en circulation courante, MC 203) et une pièce de 10 € en argent pour rappeler les 400 ans de l'affirmation du titre princier des Grimaldi sous Honoré II (MC 2004). Pour 2019, la Principauté a décidé de commémorer le bicentenaire de l'avènement du prince Honoré V en 1819. Cette commémoration s'imposait non seulement par la date, mais en raison du rôle majeur que la numismatique a tenu dans la politique de ce Prince.

Le monnayage d'Honoré V, dernier prince de Monaco à avoir frappé monnaie à Monaco même, au palais princier, a fait l'objet de plusieurs études depuis le dernier quart du XX^e siècle par J. - J. TURC (« L'hôtel des monnaies de Monaco sous le règne du Prince Honoré V », *Annales monégasques* 1, 1977, p. 123-136), E. - J. LE TALLEC (« Les monnaies d'Honoré V à Marseille (1837-1838) », *Annales monégasques* 2, 1978, p. 141-152 ; « Les heurs et malheurs des monnaies d'Honoré V de Monaco à Marseille », *Marseille* 132-133 [1984], p. 102-111) et moi-même (« Le monnayage d'Honoré V de Monaco et Marseille », *Annales du Groupe Numismatique de Provence XIV-XV*, 1999-2000 [2002], p. 53-56 ; « Nouvelles considérations sur le monnayage d'Honoré V et Marseille », *Annales du Groupe Numismatique du Comtat et de Provence* 2000 [2003], p. 6-16). Ces études ont bien mis en évidence qu'après une longue interruption (depuis 1735 !), après les troubles de la Révolution avec l'annexion de la Principauté à la France du 14 février 1793 au 30 mai 1814 et le traité de Stupinigi (8 novembre 1817) qui, tout en reconnaissant théoriquement les droits souverains du prince de Monaco (en l'occurrence Honoré IV), imposait une sorte de protectorat piémontais sur la principauté, Honoré V, qui succéda à son père en 1819 après avoir reçu délégation pour réorganiser la Principauté dès le 23 février 1815, à la fois pour rétablir les finances de la Principauté et pour affirmer face aux Sardes et à l'Europe son droit souverain de battre monnaie, promulga le 7 mars 1837 une ordonnance qui rétablit l'Hôtel des monnaies (LE

TALLEC 1984, p. 105) et le confie, sur proposition semble-t-il d'A. Chapon (LE TALLEC 1978, p. 150 ; 1984, p. 111, n. 8 et 15), à Jean-François Cabanis, banquier parisien, en tant que directeur et administrateur, pour une durée de trois, six, neuf ou douze ans à son choix, à partir du premier avril suivant.

Le type du monnayage envisagé traduit la volonté politique d'affirmer les droits souverains du Prince. Était prévue la frappe de monnaies d'or (10, 20 et 40 francs selon le monnayage de l'époque), de divisionnaires d'argent (pièces de deux francs, un franc et demi-franc) et de monnaies de cuivre pur (5, 10 et, plus surprenant, 25 centimes à la place du quart de franc qui était frappé en argent à l'époque), avec l'effigie du Prince et sur le cordon la devise de la Principauté *Deo Juvante* (« par la grâce de Dieu »). En fait, cette émission monétaire fut dévoyée par les frères Chapon et Cabanis qui trichèrent sur les monnaies prévues en cuivre (décime et cinq centimes), d'autant plus lucrativement qu'ils en abaissèrent le poids et en affaiblirent le titre en mêlant au cuivre du zinc et du plomb (moins chers que le cuivre à l'époque), et qu'ils en inondèrent le sud-est de la France en les exportant frauduleusement par la mer à Marseille. En revanche, ils ne frappèrent pas les monnaies d'or prévues (sur lesquelles il était difficile de tricher !), mais respectèrent au moins partiellement la volonté du Prince d'affirmer son droit régalien de battre monnaie en métal précieux, en frappant une pièce de cinq francs d'argent de bon poids et de bon titre, comme l'établirent les essais effectués tant à l'époque qu'au XX^e siècle (certificat du 1^{er} avril 1838, LE TALLEC 1984, p. 110-111, confirmé par J.-J. TURC, 1977, p. 133-135), mais en quantité réduite, que Raymond DE VOS (*History of the Monies, Medals and Tokens of Monaco*, Monaco 1977, non paginé) estime à environ 2 000. Ce bel "écu" d'argent à l'effigie d'Honoré V plaçait légitimement ce prince dans la galerie des souverains régnant alors en Europe.

La fraude sur les décimes et les cinq centimes entraîna l'interdiction de circuler en France pour toutes les pièces de Monaco, y compris la pièce de 5 francs, malgré sa qualité et malgré de nouveaux essais, par lettre du ministre des finances Laplagne en date du 8 juin 1838. L'atelier de Monaco fut contraint à la fermeture ; les ouvriers furent renvoyés le 15 juillet et Honoré V révoqua Cabanis le 20 mai 1840.

Pour la petite histoire, le balancier au lion, construit par le neuchatélois Droz à la fin du XVIII^e siècle, qu'Honoré V avait fait acheter à la Monnaie de Paris pour faire fonctionner son atelier, fut revendu à cette même Monnaie. Mais les douaniers français ne manquèrent pas de taxer au retour cette "importation de métaux" ! Ce balancier fonctionna encore pendant un siècle à Paris, jusqu'au milieu du XX^e siècle pour la frappe de médailles, puis il fut exposé au Musée de la Monnaie, quai Conti. Mais, après la fermeture de ce Musée, par accord d'État avec la France, il retourna en Principauté pour être placé en dépôt illimité au Musée des Timbres et des Monnaies de la Principauté dont il constitue aujourd'hui l'une des pièces majeures ; son installation fut marquée par une

cérémonie officielle en présence du Prince. Monaco a donc retrouvé le balancier qui a frappé les dernières monnaies monégasques en Principauté, la Monnaie de Paris ayant pris le relais en vertu d'une série d'accords à partir du prince Charles II en 1865.

Compte tenu de la place particulière qu'occupe Honoré V dans la numismatique monégasque, c'est donc en toute justice que la Principauté célèbre en cette année 2019 par une monnaie commémorative de 2 € frappée en Belle Épreuve à 15 000 exemplaires le dernier Prince de Monaco qui a fait frapper ses monnaies sur le Rocher, dans son Palais.

Description : buste du prince de profil légèrement à gauche avec l'inscription HONORÉ V MONACO et, sur le bas du buste, 1819 fusée Avènement fusée 2019 (fig. 1).



Fig. 1

Jean-Louis CHARLET

TABLE DES MATIÈRES

Le mot du responsable des <i>Annales</i> Jean-Louis CHARLET	p. 3-4
Marseille grecque : les oboles préclassiques à la tête d'Athéna / crabe Jean-Albert CHEVILLON	p. 5-10
Les marques d'ateliers sur les monnaies du Bas-Empire romain Laurent Sébastien FOURNIER	p. 11-17
Le petit denier au cornet de Guillaume de Chalon (1462-1475) et Philippe de Hochberg (1478-1482) pour la principauté d'Orange Jean-Louis CHARLET et Roland SUBLET	p. 19-24
Les deniers tournois frappés par Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne en principauté d'Orange (1673-1677) Jean-Louis CHARLET	p. 25-34
La présence exceptionnelle de la princesse Grace dans la numismatique monégasque : une continuité régulièrement réaffirmée depuis plus d'un demi-siècle Christian CHARLET	p. 35-44
Une pièce de deux euros commémorative pour célébrer le bicentenaire de l'avènement du prince Honoré V de Monaco Jean-Louis CHARLET	p. 45-47
Table des matières	p. 48

Annales du Groupe Numismatique de Provence. Dépôt légal : n° XXXIII, juin 2019.

Karigraphies

ISSN 0995-3469. Responsable de la publication Jean-Louis Charlet

jeanlouis.charlet@neuf.fr

© Groupe Numismatique de Provence, association type loi de 1901

Siège social : Maison des Jeunes 83300 Draguignan